(fenêtres sur.Nièvre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

Dispensé de timbrage NEVERS CDIS Déposé le 21/03/2014

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

EDITO

Les entreprises reçoivent des milliards d'aides publiques sans aucune conditionnalité ni évaluation de l'efficacité de ces aides, et sans contrôle. Si le gouvernement ne dit pas comment cette politique sera financée, personne n'est dupe. Il va s'en prendre inévitablement aux mécanismes de la solidarité nationale sans apporter aucune réponse aux besoins sociaux qui augmentent. Le financement de la protection sociale et des services publics est clairement la cible de ces économies. Même l'éducation, pourtant priorité nationale, pourrait être dans le viseur.

Le Pacte de responsabilité, initié par le gouvernement, qui entraîne 30 milliards de baisse des cotisations sociales patronales et donc une nouvelle diminution des dépenses publiques, est inacceptable. Ce sont au total 50 milliards d'économie qui sont programmés sur les trois prochaines années et qui renforcent la logique d'austérité.

Non seulement la FSU estime que le gouvernement doit informer clairement la population sur la façon dont il compte financer ce pacte de responsabilité, mais elle n'acceptera pas que cela puisse se faire sur le dos de fonction publique et de ses personnels.

Il est donc urgent d'imposer un changement de cap. C'était le sens de la journée interprofessionnelle de mobilisation du 18 mars. Sur ces bases, la FSU entend poursuivre dans une démarche syndicale la plus large possible ses actions pour contraindre le gouvernement à réorienter ses choix en matière économiques et sociales. Elle cherchera pour cela les conditions de mobilisations qui rassemblent massivement les personnels.

N°204
Mars 2014

Samedi 12 avril : la médicalisation de l'échec scolaire, avec Stanislas Morel

Pour un syndicalisme combatif!

SNUipp Fédération Syndicale Unitaire FSU

http://58.snuipp.fr
Tél. : 03 86 36 94 46
Courriel : snu58@snuipp.fr

Sommaire : **P.2** : carrière : ineat/exeat, mouvement **P.3** : actu : PEMF, service des remplaçants, M@gistère **P.4** : métier : la médicalisation de l'échec scolaire

BRÈVES

Le chiffre du mois :

4

Comme le nombre de collègues de la Nièvre qui ont obtenu leur mutation par le biais des permutations informatisées. Soit 5,5 % des 72 candidats. Du jamais vu...

Détachements : avant le 25 avril

La note de service annuelle concernant « le détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants » est parue au bulletin officiel du 13 mars. Elle concerne notamment les collègues qui souhaitent être détachés dans le second degré. Les demandes, soumises aux « besoins » et à l'avis favorable du DASEN, doivent être transmises avant le vendredi 25 avril.

Mouvement : réunion du SNUipp-FSU 58 le 9 avril

Pour vous aider à préparer « votre mouvement » et à vous y retrouver dans les méandres des règles, du barème et autres bonifications, le SNUipp-FSU 58 vous invite à participer à une réunion d'infos le mercredi 9 avril dans ses locaux, au premier étage de la bourse du travail à Nevers, à partir de 14 heures.

Bourse d'infos : AOC

Comme chaque année depuis 2008, le SNUipp-FSU 58 mettra à votre disposition sur son site une bourse d'infos départementales pour le mouvement. Dans le but de mutualiser les informations et de permettre d'y voir un peu plus clair. Pour éviter également les coups de fil intempestifs aux directeurs. Et aussi parce que la période d'ouverture du serveur « tombe » cette année en grande partie pendant les vacances. Postes disponibles, type de poste, niveau... Nous vous invitons à y participer en nombre en nous envoyant vos informations.

ET MAINTENANT LES INEAT/EXEAT

Après les très mauvais résultats des permutations informatisées, la circulaire départementale traitant des permutations manuelles (ineat-exeat) vient de paraître. Les demandes sont à formuler avant le 18 avril. Mode d'emploi.

Les résultats des mutations interdépartementales suscitent de nombreux mécontentements, voire des situations de détresse. 17 099 collègues y ont participé cette année dans tout le pays, et 72 demandes de départ ont été formulées dans la Nièvre.

Si au niveau national, le taux de satisfaction est en (très) légère hausse, à un peu plus de 23 %, **le cru 2014 est catastrophique** dans la Nièvre ! Seulement 5,5 % des enseignants du Ier degré, soit 4 collègues, ont obtenu le département souhaité, contre 21 % l'an dernier. Même constat pour les permutations au titre du rapprochement de conjoints : 39,25% en 2013 contre 13,3 % cette année !

Un effort doit être fait pour compenser ce résultat lors des ineat-exeat ! Il faut, comme le SNUipp-FSU 58 l'avait obtenu l'an dernier, que l'IA-DASEN accorde un EXEAT à tous les collègues en situation de rapprochement de conjoint.

La circulaire départementale concernant les procédures d'ineat-exeat est parvenue aux écoles. Attention ! Les demandes devront être arrivées à la DSDEN **pour le 18 avril prochain au plus tard**.

Les permutations manuelles (ineat-exeat) doivent théoriquement permettre aux collègues n'ayant pas obtenu satisfaction au mouvement informatisé et à ceux dont la situation familiale a évolué ("ceux justifiant de situations très particulières" d'après la circulaire) cette année de tenter à nouveau leur chance.

Le rapprochement de conjoint constitue une priorité de mutation, de même que les situations des personnels enseignants atteints d'un handicap ou de maladie (ou celle de son conjoint ou de son enfant). Les demandes seront traitées en CAPD. Envoyez-nous **un double de vos dossiers** pour un meilleur suivi, les demandes étant traitées uniquement au niveau départemental.

Comment procéder ?

Pour ces opérations, il faut faire une demande d'exeat (autorisation de sortie) auprès de l'IA-DASEN de la Nièvre, accompagnée d'une demande d'ineat (autorisation d'entrée) en deux exemplaires à destination de l'IA-DASEN du département sollicité sous couvert de l'IA-DASEN de la Nièvre (une copie peut être envoyée à l'IA-DASEN du ou des départements sollicités). Retrouvez **les modèles de ces lettres sur notre site**.

Dans les demandes, il faut joindre les **pièces justificatives** : photocopie du livret de famille (pour le mariage) ou copie du PACS. Joindre également dans le cas d'un rapprochement de conjoint une attestation de l'employeur, datée de moins de trois mois.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour **vous aider à constituer votre dossier.**

LE DASEN REVOIT SA COPIE

Le DASEN va devoir modifier sa note de service départementale sur le mouvement. En effet, le SNUipp-FSU vient d'obtenir une première réponse positive du ministère au sujet des mouvements départementaux et du respect du paritarisme.

Dès cette année, les résultats du mouvement départemental ne seront plus diffusés par l'administration avant la tenue des instances paritaires. Depuis le mouvement 2009, dans de nombreux départements comme la Nièvre, les personnels étaient destinataires d'une information de l'administration via Iprof, parfois erronée, concernant leur future affectation avant même la tenue de la CAPD, ce qui constituait une remise en cause du paritarisme et de l'exigence de transparence et d'équité que nous portons. Cela ne sera donc plus le cas.

D'autre part, le ministère vient de faire un rappel aux Recteurs et aux DASEN concernant l'obligation de tenue de CAPD. Dans la Nièvre, nous avons demandé au DASEN de revoir sa note de service, pour qu'elle tienne compte de ces éléments. En attendant, l'administration nous a d'ores et déjà informé qu'il n'y aurait pas de propositions d'affectation envoyées aux collègues avant la commission paritaire du 6 juin, et qu'une autre CAPD se réunira pour traiter de l'ajustement le 26 juin.

PEMF : LE SNUIPP INTERPELLE LE MINISTRE

Dans un courrier au ministre, le SNUipp-FSU demande que les PEMF puissent effectuer leurs missions dans toutes leurs dimensions. Cela passe notamment par une augmentation de leur décharge et une amélioration du régime indemnitaire.

A l'issue des discussions du chantier métier, les missions des PEMF ont été clarifiées. Toutefois, le régime indemnitaire et le temps de décharge restent en deçà des attentes. C'est en ce sens le SNUipp-FSU s'est adressé à Vincent Peillon. Dans un courrier, le syndicat dénonce l'absence d'augmentation du temps de décharge des PEMF pour exercer des missions essentielles au service de la formation alors que depuis 2008 leur temps de décharge de service de classe a diminué, passant de trois demi-journées (9h par semaine) à une journée (6 h hebdomadaires) complétée par 36 heures annuelles.

Pour le SNUipp-FSU, cette seule journée ne leur permettra pas de suivre les stagiaires sur l'ensemble de leur travail. En conséquence, les PEMF n'ont pas aujourd'hui les moyens d'exercer leurs missions dans toutes leurs dimensions. Concernant le régime indemnitaire, le syndicat estime qu'une harmonisation est indispensable pour permettre à tous les maîtres formateurs en fonction de bénéficier des indemnités dans leur intégralité que ce soient celles de suivi et de tutorat ou l'ISAE. Le SNUipp-FSU demande l'ouverture de discussions afin de reconnaître et de cadrer de manière réglementaire les missions, le temps de décharge et le régime indemnitaire des PEMF. Et si on commençait dans la Nièvre par leur régler les indemnités qui leur sont dues ?

SERVICE DES REMPLAÇANTS : DES ÉVOLUTIONS ?

Le ministère a reçu le SNUipp-FSU au sujet des obligations réglementaires de service des personnels remplaçants et compléments de service . Un nouveau texte est en préparation pour cadrer leur service notamment dans le cadre de la réforme des rythmes.

Depuis cette année et la mise en place partielle des nouveaux rythmes scolaires, c'est le casse-tête pour les collègues et pour l'administration pour faire coïncider le temps de service des titulaires remplaçants avec les horaires très différents des écoles. Suite à l'intervention du SNUipp-FSU, à partir de l'année prochaine, la récupération ne devrait se faire qu'en cas de dépassement des 24 heures hebdomadaires de service. Il ne sera pas tenu compte des semaines de « sous service ». Le SNUipp-FSU a également exigé que la récupération se fasse sur le temps d'enseignement.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU a fait la demande que les enseignants affectés sur plusieurs écoles en compléments de service (les TS, titulaires de secteur dans la Nièvre) puissent bénéficier d'un allègement de service comme c'est le cas dans le second degré (allègement d'une heure en cas d'affectation dans deux établissements de communes différentes ou dans trois établissements), et qu'à minima ils soient dispensés des 36 heures annuelles d'APC. A suivre...

M@GISTÈRE : DES GARANTIES SVP !

Alors que les inscriptions viennent d'être ouvertes dans la Nièvre, le SNUipp-FSU demande des garanties dans le processus de mise en œuvre de M@gistère et que soient explicités les choix pédagogiques et didactiques retenus dans la construction des modules de formation.

M@gistère, c'était « *la* » nouveauté annoncée à la rentrée par le ministre en matière de formation continue pour les enseignants des écoles. Une plateforme de formation à distance dont le lancement connaît quelques retards à l'allumage et qui soulève des questions que le SNUipp-FSU a reposé à l'occasion du Conseil supérieur de l'éducation réuni le 20 mars rue de Grenelle : *Quelle plateforme pour quels usages ? À quels besoins répond le dispositif ? Comment sont opérés les choix pédagogiques et didactiques qui président à la construction des modules de formation ?*

La formation est une priorité, un levier incontournable pour permettre aux enseignants d'échanger, de réfléchir, de faire évoluer leurs pratiques et de mettre à jour leurs connaissances alors que de nouveaux programmes vont voir le jour. Mais M@gistère ne peut être la seule réponse à l'urgence de remise en forme de la formation continue, en présentiel notamment, dont l'importance est reconnue par tous et doit être développée.

BRÈVES

ISAE : le SNUipp 58 intervient

Tous les enseignants, on l'a vu, ne sont pas logés à même enseigne quand il s'agit de percevoir l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves. Certains, comme les conseillers pédagogiques, les maîtres référents, les enseignants en SEGPA ou en ULIS en sont exclus. Il s'en trouve même dans la Nièvre qui n'ont rien perçu alors qu'ils y ont droit ! Le SNUipp-FSU 58 est intervenu pour que ces enseignants perçoivent cette indemnité.

Indemnités de stage et frais de déplacement : le SNUipp 58 intervient (encore)

Le SNUipp-FSU 58 est intervenu auprès du DASEN pour obtenir le paiement d'indemnité de stage et de frais de déplacement aux collègues contractuels M2 et professeurs des écoles stagiaires. Compte tenu de l'arrêt du 20 décembre 2013, les M2 et PES peuvent prétendre à des indemnités journalières lorsqu'ils sont en stage. Les deux sessions de stages en responsabilité doivent donc être indemnisés pour les collègues « M2 ». Il en va de même pour les collègues PES lorsqu'ils sont en stage à l'ESPE de Nevers. Attention, ne peuvent prétendre à ses indemnités que les collègues dont la résidence administrative et/ou familiale n'est pas celle du lieu stage. La commune est entendue au "sens large", c'est à dire la commune et les communes limitrophes. Pour le moment la DSDEN accepte de payer les frais de déplacement et de repas aux collègues M2. Nous estimons que c'est insuffisant puisqu'ils pouvaient déjà y prétendre. La DSDEN serait-elle réticente à verser ce qui est dû à nos collègues en formation ? Contactez-nous pour plus d'informations.

PRATIQUE

Qui peut participer à une réunion d'information syndicale ?

Tout le monde ! **Syndiqués ou non**, tous les instituteurs, professeurs des écoles, directeurs, titulaires, stagiaires...

Est-ce un droit ?

Oui ! Le décret du 28 mai 1982, qui régit l'exercice du droit syndical pour tous les fonctionnaires prévoit explicitement ces réunions. Le Ministère de l'Education Nationale a confirmé ce droit par un décret du 12 juin 1987 qui prévoit deux demi-journées par an dans les écoles.

Sur quel quota prendre ces heures de RIS ?

Sur les 108 heures. Sur les heures d'animation pédagogique (à la place d'une conférence, d'un module ou d'une autre animation...) ou sur la journée de solidarité.
L'IA-DASEN a été informé par nos soins de la tenue de la réunion.
Une attestation de présence vous sera fournie.

Et le 17 avril, venue de Gérard Aschieri à Nevers

Le jeudi 17 avril, au Lycée Jules Renard de Nevers, de 9h à 16h30, la FSU 58 a invité Gérard Aschieri, ancien secrétaire général de la FSU et actuel membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), à un stage syndical sur le thème : "Survie de nos métiers et politique économique européenne ? ".

Le SNUipp-FSU 58 vous invite à participer à une réunion d'information syndicale (RIS) le samedi 12 avril

La médicalisation de l'échec scolaire, avec Stanislas Morel

7ème étage de la Bourse du travail à Nevers, de 9 heures à 12 heures

Une nouvelle fois, le SNUipp-FSU 58 donne la parole aux chercheurs. Le samedi 12 avril prochain, Stanislas Morel, maître de conférences à l'université de Saint-Étienne, sociologue, sera à Nevers pour parler « médicalisation de l'échec scolaire ». Nous vous attendons nombreux pour venir en débattre. Extraits.

Stanislas Morel, vous parlez de médicalisation de l'échec scolaire, de quoi s'agit-il ?
Il désigne le fait d'appréhender les élèves en échec scolaire comme des patients. Il y a médicalisation chaque fois que les élèves sont reçus par des professionnels du soin, que ce soit dans le domaine médico-social comme dans les CMPP ou dans les centres de référence du langage.

Ce phénomène est-il nouveau ?
Non, les approches médico-psychologiques des difficultés scolaires remontent à la fin du XIXème siècle. Ce qui est nouveau, c'est l'ampleur du phénomène. La tentation est aujourd'hui grande d'imputer l'échec des fameux 15 à 20 % d'enfants en difficulté à des troubles médico-psychologiques, à des « besoins éducatifs particuliers » principalement définis à partir de critères médicaux.

Comment expliquez-vous cette évolution ?
Elle est d'abord la conséquence directe de la montée en puissance des neurosciences cognitives au détriment de la psychanalyse et des sciences sociales. Elle résulte aussi des redéfinitions de l'échec scolaire qui favorisent les réponses médico-psychologiques. Le recours à des professionnels du soin procure aux enseignants des solutions opératoires : on identifie une difficulté, un spécialiste, un traitement. Les familles jouent enfin un rôle central car elles tendent à s'approprier certains diagnostics peu stigmatisants (troubles spécifiques des apprentissages ou précocité intellectuelle) pour revendiquer des adaptations scolaires.

Quels sont les effets de cette médicalisation ?
Les lieux de production des savoirs pédagogiques s'éloignent du monde scolaire. Sur la lecture, Stanislas Dehaene, psychologues cognitiviste, a davantage d'audience que Roland Goigoux, professeur de science de l'éducation...

La médicalisation apporte-t-elle des solutions à l'échec scolaire ?
Les neurosciences le prétendent. Mais elles vont devoir administrer la preuve de l'efficacité de leurs approches au sein des classes. Ce qui est loin d'être évident...

Stanislas Morel

Stanislas Morel est maître de conférences à l'université de Saint-Etienne et effectue ses recherches dans le cadre du laboratoire Education, cultures et politiques. Ses premiers travaux ont porté sur les rapports entre classes populaires, culture savante et culture scolaire. Il se consacre actuellement à l'analyse de la construction sociale du problème de l'échec scolaire. Il est intervenu lors de la dernière université d'automne du SNUipp-FSU à Port-Leucate en octobre dernier. Retrouvez les compte rendus de ses travaux sur le site du SNUipp-FSU (http://snuipp.fr/Stanislas-MOREL-Les-forme) et sur celui du café pédagogique du 31 octobre 2013.

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (affilié à la FSU)
Bourse du travail, 2 bd Pierre de Coubertin, 58000 NEVERS.
Tél. : **03 86 36 94 46** Fax : 03 86 21 53 74 Courriel : **snu58@snuipp.fr**
Directeur de publication : Derouault Jimmy Imprimé par nos soins N° CPPAP : 0715 S 06536 Mensuel 0,60 € Abonnement annuel 3 €.